# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Jurançon

2024-2027

# SOMMAIRE

**PARTIE 1 : CONTEXTE**
1) Présentation de la Ville ..... 4

2) La démarche de mise en place du PEDT ..... 5
a) Chronologie ..... 5
b) Articulation du PEDT avec les autres dispositifs ..... 6
c) Rôle et composition du COPIL / évaluation du PEDT ..... 6

3) Les atouts à prendre en compte dans la définition du périmètre et des objectifs du PEDT 2024-2027 ..... 8
Des équipes d'animation dynamiques et formées pour faire fonctionner les ALSH ..... 8
Une volonté d'accompagner et de favoriser l'accueil des tous petits ..... 9
Des initiatives sur l'accompagnement à la parentalité / échanges autour des pratiques parentales, portées par les établissements scolaires ..... 9
Des équipements/espaces/ des événements propices aux activités éducatives, sur les temps scolaires, périscolaires, familiaux ..... 9
Des acteurs de proximité bienveillants et ouverts ..... 10

4) Les points de vigilance particuliers ..... 12
Une évolution démographique défavorable aux effectifs des groupes scolaires publics ..... 11
Les difficultés scolaires réelles chez certains élèves ..... 11
La gestion « au millimètre » du temps repas ..... 12
Les occasions de communication entre adultes de la communauté éducative et/ou avec les parents restent trop « rares » : ..... 12
Les possibilités de s'appuyer sur des ressources « externes » pour améliorer l'accompagnement individuel de certains enfants, aux côtés des enseignants/des encadrants, qui s'amenuisent ..... 13
Des contraintes multiples liées aux locaux ..... 14

**PARTIE 2 : PEDT 2024-2027**
1) Les objectifs du PEDT 2024-2027 ..... 16
2) L'organisation du temps scolaire (OTS) ..... 17
3) L'articulation entre le temps scolaire et périscolaire ..... 18
4) Le périmètre et le public cible du PEDT ..... 19
5) Les partenaires et les ressources mobilisés pour la mise en œuvre du PEDT ..... 21

**ANNEXES** ..... 22

# PARTIE 1

CONTEXTE

## 1) Présentation de la Ville

La Ville de Jurançon est située au Sud de l'agglomération paloise, au carrefour de la route d'Espagne, menant aux pieds des Pyrénées, et du Gave de Pau, qui descend vers l'océan Atlantique.

Le territoire de la Commune est organisé, de part des caractéristiques topographiques singulières, de deux zones distinctes.
D'une part, on identifie le « bourg », au Nord, le long de la rive gauche du Gave de Pau. Il s'agit d'une zone densément urbanisée et résidentielle, qui touche la ville de Pau.
D'autre part sur les « hauteurs », on distingue les coteaux : c'est une zone plus rurale, en partie boisée, qui se caractérise par un habitat plus isolé de nature pavillonnaire. Une partie de ces coteaux est réservée à la culture de la vigne (AOP Vins de Jurançon).

Sur le plan de sa population, la Commune de Jurançon compte 7 083 habitants (source : recensement population 2020). Selon l'INSEE, on dénombre 1036 ménages avec enfants, dont 424 familles monoparentales. On dénombre sur le territoire de la Commune 1015 enfants âgés de 0 à 14 ans, soit 14.3 % de la population totale.

L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale, dans la mesure où le territoire comprend à la fois de nombreux logements collectifs (dont du logement social) mais aussi des quartiers très résidentiels et pavillonnaires.

Le centre-ville demeure dynamique, grâce au maintien de nombreux commerces de proximité et à une bonne accessibilité en transports en commun. Plusieurs équipements communaux (stades, salle polyvalente, gymnase, médiathèque, Pôle culturel, etc.) permettent à la vie associative et culturelle de se développer dans de bonnes conditions.

Au niveau de l'offre scolaire du 1er degré, la Commune compte deux groupes scolaires publics dotés d'une école maternelle et d'une école élémentaire chacun (Groupe scolaire Louis Barthou ; groupe scolaire Jean Moulin) ainsi qu'un groupe scolaire privé (école maternelle et primaire).

En ce qui concerne plus particulièrement les services et établissements dédiés à l'accueil des 3-11 ans sur les temps périscolaires et extra-scolaires, la Commune est relativement bien dotée :
Accueils périscolaires dans les deux groupes scolaires publics gérés par la Commune
Centre de loisirs municipal (pour les 3-11 ans)

## 2) La démarche de mise en place du PEDT

### a) Chronologie :

Au moment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la Commune de Jurançon a fait le choix d'inscrire formellement dans un PEDT, les ambitions de la ville concernant la politique éducative.

Cette démarche, volontariste et participative, a réuni parents, directeurs d'école, services municipaux, associations locales, partenaires institutionnels, élus : elle a été l'occasion de s'interroger, sur l'organisation de l'ensemble des temps de l'enfant, pour tendre vers un projet plus global et plus cohérent en matière d'éducation.

La réflexion a porté sur les conditions du développement, de la réussite scolaire, et de l'intégration dans la société et l'environnement local au sein duquel vivent les enfants scolarisés à Jurançon, tout en tenant compte des contraintes structurelles propres à la ville.

En 2017, un deuxième PEDT pour la période 2017-2020 a été rédigé, après un cycle de concertation de 6 mois qui avait débuté au dernier trimestre 2016. Les expériences menées sur la période 2014-2017 et les bilans réguliers réalisés au cours de ces trois années, ont convaincu chacun de prolonger cette démarche, en approfondissant les actions et modes de concertation jusqu'ici mis en place.

Conformément aux dispositions du décret n°2017-1469 qui autorise les maires à déroger au principe d'une organisation du temps scolaire sur 5 jours, la municipalité de Jurançon, en lien avec tous les acteurs de l'éducation du territoire, a décidé de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, à compter du 3 septembre 2018.

Ce changement impliquait de fait que le PEDT en cours devenait caduque : la réécriture d'un nouveau PEDT pour la période 2018-2021 s'imposait.

En avril 2021, un nouveau COPIL a été constitué, dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau PEDT pour la période 2021-2024. Le nombre de réunions de concertation pour l'adoption du PEDT 2021-2024 a dû être réduit au minimum, par précaution, étant donné le contexte épidémique (période de confinement avec consignes sur les rassemblements de plus de 6 personnes à limiter très fortement). C'est également en 2021 que la décision de s'engager dans un Plan Mercredi, est apparue évidente, au regard de l'offre existante proposée par le centre de loisirs (ALSH) qui correspondait tout à fait aux critères de ce dispositif alors nouvellement créée.

Le PEDT/Plan mercredi pour la période 2021-2024 arrivant à échéance, les différents partenaires se sont réunis fin 2023 pour faire un bilan et se sont concertés pour réécrire un nouveau projet éducatif de territoire pour la période 2024-2027.

Comme les précédents PEDT, l'élaboration du nouveau projet éducatif de territoire est l'occasion :

- D'améliorer la coordination entre les acteurs du service public de l'éducation et l'offre périscolaire, dans le respect des compétences de chacun
- De favoriser la convergence, la mutualisation de certaines ressources
- D'engager des synergies pour mettre en place des projets partagés
- D'engager une discussion ouverte, des constats autour des pratiques éducatives de chacun et des enjeux/difficultés rencontrés

## b) Articulation du PEDT avec d'autres dispositifs :

Contrat enfance-jeunesse (CEJ) / La Convention territoriale Globale

La Commune de Jurançon est engagée depuis 2008 dans un contrat enfance-jeunesse avec la CAF pour son volet jeunesse (fonctionnement de nos ALSH – accueils périscolaires et centre de loisirs mercredis sur la période scolaire et centre de loisirs sur la période des vacances scolaires).
Ce contrat représente un soutien financier important pour la Commune ; il favorise le développement et une qualité objective de l'offre d'accueil sur nos sites.
Sur la période du nouveau PEDT (2024-2027), l'actuel CEJ sera « fusionné » dans une Convention Globale Territoriale, impliquant une nouvelle architecture financière, pensée à l'échelle du territoire de la CAPBP (financements des activités périscolaires et extra-scolaires via un « bonus territoire » notamment).

Plan Mercredi

Depuis 2021, la Commune de Jurançon s'inscrit dans la labellisation « Plan mercredi » également proposé par la CAF, ciblant spécifiquement les activités développées les mercredis en période scolaire. Pour étoffer l'offre d'activités proposées aux enfants sur ce temps du mercredi, des ateliers spécifiques baptisés « Ti sportifs » autour de la découverte de pratiques/loisirs à caractère sportif, sont proposés pour les plus grands (du CM1 au CM2).

CLAS

Depuis 2021, la Commune a déployé un dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) dont les objectifs sont les suivants :
- Offrir à un groupe d'enfants réduit (une dizaine d'inscrits), préalablement repérés par leur enseignant, des temps de soutien scolaire et d'aide méthodologique pour mieux progresser et/ou aider les enfants à dépasser leurs difficultés d'apprentissage
- Proposer aux enfants, via des ateliers de pratique théâtrale réguliers, un espace d'expression et de création unique, propice à l'épanouissement personnel, à la prise de confiance en soi, à l'ouverture à l'autre et à la culture
- Inscrire les parents des enfants inscrits, dans une démarche participative et proactive sur le plan éducatif en positivant/confortant les liens parents-enfants, en travaillant sur la facilitation et la médiation des relations avec l'école et plus largement en offrant des ressources pratiques aux parents pour les aider à relever tous les défis liés à la parentalité.

## c) Rôle et composition du COPIL / évaluation du PEDT-Plan mercredi

Son rôle :
Le Comité de pilotage (COPIL) est une instance de débat, de concertation, d'évaluation.

Ses membres sont sollicités pour participer à l'élaboration du PEDT (réflexion sur les objectifs généraux ; mise en avant des constats / identification des enjeux éducatifs sur le territoire ; proposition / formulation d'initiatives favorables à une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes) ainsi qu'à son évaluation et celle du Plan Mercredi.

Sa composition :

Participent au COPIL : le Maire de la Commune, l'Adjoint(e) au Maire en charge des affaires scolaires, les représentants des parents d'élèves (un représentant par école soit 4

représentants au total), les directeurs des établissements scolaires, la coordinatrice des accueils périscolaire-directrice du centre de loisirs, les responsables des Accueils Périscolaires, la Direction Générale des Services de la ville de Jurançon.

Réunions plénières :
Le COPIL se réunit en formation plénière :

- dans la phase d'élaboration et de validation du PEDT
- dans des séances spécifiques dédiées à l'évaluation du PEDT, qui se tiennent au moins 1 fois par an (année scolaire)
- Monsieur le Maire ou l'adjointe en charge des affaires scolaires préside les séances plénières du COPIL.

Réunions thématiques spécifiques :

Les membres du Comité de Pilotage (dans sa totalité ou seulement une partie) peuvent être invités ponctuellement à participer à des réunions thématiques plus spécifiques, sur des sujets prédéfinis.
Lors de ces réunions, des personnes ressources extérieures au COPIL peuvent être sollicitées pour apporter un éclairage technique particulier ou accompagner les membres du COPIL dans leurs réflexions.

Le nouveau PEDT fait l'objet d'une présentation en Commission Affaires scolaires, à laquelle sont conviés tous les membres du COPIL.

L'évaluation du PEDT / Plan mercredi :

L'évaluation du PEDT permet de faire vivre le projet, de l'adapter, de faire lebilan des actions mises en place. Le but est de mesurer de façon objective, les impacts (directs ou indirects) induits par la mise en œuvre du PEDT et les « points de vigilance ».

Cette évaluation est réalisée par le COPIL, qui se réunit 1 fois par an dans ce but. Le bilan du Plan Mercredi y est fait conjointement à cette occasion.

Les indicateurs, examinés en COPIL pour l'évaluation du PEDT/Plan Mercredi sont ceux préconisés par la DSDEN et la CAF :

- L'adaptation des locaux et matériels aux activités proposées sur les temps périscolaires, les mercredis et les vacances, au regard des objectifs pédagogiques
- L'évolution des effectifs sur les différents temps (= fréquentation des services)
- La composition de l'encadrement
- La prise en compte des rythmes/besoins de l'enfant
- La cohérence / complémentarité entre l'offre d'activités périscolaire/extrascolaire avec les projets d'école
- Le développement de partenariats et la diversité des activités proposées
- Les moyens d'inclusion / l'accessibilité à tous les enfants aux activités proposées

## 3) Les atouts à prendre en compte dans la définition du périmètre et des objectifs du PEDT 2024-2027 :

*Des équipes d'animation dynamiques et formées pour faire fonctionner les ALSH*

- L'habilitation des accueils périscolaires des 2 groupes scolaires publics et du centre de loisirs en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) implique des obligations sur le niveau de formation des encadrants (50% de titulaires diplômés, 30% de stagiaires BAFA ou diplôme équivalent, 20% de personnes non qualifiées ; directeur/trice titulaire du BPJEPS ou diplôme équivalent), ainsi que le respect de taux d'encadrement « normés » (Cf. paragraphe « encadrement dans les ALSH »). Le personnel à statut contractuel, sans qualification professionnelle liée à l'animationqui intervient dans les ALSH, est systématiquement recruté au regard d'expériences professionnelles antérieures réussies auprès d'enfants (babysitting, aide aux devoirs, etc.).

- Initié dès 2022, la Commune consolide ses équipes d'animateurs via une politique volontariste en matière de ressources humaines. Ainsi, en 2022 une animatrice a été titularisée sur un temps complet. En 2023, de nouveaux contrats annualisés ont été proposés à des animateurs vacataires soit à temps complet soit à temps partiel (3 animatrices ont bénéficié d'un contrat à 35h00/semaine, 1 animatrice a eu un contrat à 31h30, 6 animateurs ont un contrat annualisé à 14h/semaine, avec possibilité d'intervenir aussi sur le centre de loisirs). Ces mesures ont permis : de renforcer la dynamique d'équipe, la motivation des encadrants et in fine, l'émulation de projets ; de faciliter la prise de repères pour les enfants (animateurs présents à la fois sur le périscolaire, le mercredi et pendant les vacances).

- La recherche de compétences particulières dans un domaine spécifique (handicap, surveillance baignade, environnement, premiers secours) lors des recrutements (contractuels comme titulaires) est systématique, dans le but d'enrichir lespossibilités

d’activités proposées aux enfants et de diversifier les approches pédagogiques.

- Les animateurs titulaires se voient proposer annuellement des formations adaptées à leurs professions, et permettant une mise à jour des connaissances et des compétences liées à l’accueil de mineurs.

- Formés à la méthodologie de projets, la créativité des animateurs présents dans les ALSH est visible au travers du renouvellement des thématiques et / ou activités proposées aux enfants, sur le temps périscolaire comme sur le temps extra-scolaire.

- Chaque structure ALSH (Centre de loisirs, Accueils périscolaires Jean Moulin, Accueils Périscolaires Louis Barthou), propose un projet pédagogique spécifique, dans lequel sont définies les modalités de fonctionnement, les objectifs et démarches pédagogiques déployées par les équipes, les moyens mis en œuvre. Leur renouvellement est annuel.

*Une volonté d'accompagner et de favoriser l'accueil des tous petits :*

- Le principe de positionner 1 ATSEM minimum par classe de maternelle est appliqué par défaut dans les deux groupes scolaires ;

- La préscolarisation dès l'âge de 2 ans et demi dans les maternelles publiques au sein des classes de première section, qui reste exceptionnelle, est un choix assumé par la Municipalité. Elle se réalise toujours en concertation avec les écoles concernées et au regard des situations familiales spécifiques des parents demandeurs.

  Cette solution est envisagée lorsque les professionnels se sont assurés que les besoins physiques, affectifs, cognitifs, émotionnels et sociaux de l'enfant pourront être assurés par les structures, sans contrainte supplémentaire pour les équipes et pour le collectif d'enfants, et dès lors que la demande est motivée par une difficulté objective particulière (notamment : recours impossible à un congé parental d'éducation, accès en crèche refusé, impossibilité de faire garder son enfant par une assistante maternelle ).Une continuité d'accueil pour ces enfants de moins de 3 ans scolarisés dans les services périscolaires et le centre de loisirs est systématiquement assurée.

*Des initiatives sur l'accompagnement à la parentalité / échanges autour des pratiques parentales, portées par les établissements scolaires :*

- Dans plusieurs écoles (élémentaire et maternelle Jean Moulin, maternelle Louis Barthou), l'institution de temps de convivialité type « café des parents » fait ses preuves depuis plusieurs années. Ces temps de partage informels sont organisés à la fois pour :
- « Faire entrer » les parents dans l'école, en particulier ceux qui ont une réticence ou un vécu difficile avec l'institution scolaire
- Créer un échange entre les parents, les faire participer de manière active et libérer la parole en abordant leurs préoccupations ; éviter l'effet d'isolement de certains parents confrontés à des difficultés
- Créer un climat de confiance entre les parents et les équipes éducatives ; proposer des ressources, des informations, des relais
- Développer une culture commune de l'accompagnement parental

*Des équipements/espaces/ des événements propices aux activités éducatives, sur les temps scolaires, périscolaires, familiaux*

- Plusieurs équipements sportifs (stades ; gymnases) et culturels (médiathèque, maison des associations, maison pour tous, Pôle Culturel) situés en cœur de ville, sont de fait, proches des établissements scolaires et peuvent être mobilisés pour accueillir des activités complémentaires aux temps scolaires.

- La ville de Jurançon bénéficie d'espaces propices à la découverte et aux activités de plein air : berges du Gave de Pau, coteaux de Jurançon.

- De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année dans la ville, favorisant le lien social : elles sont autant d'occasions pour les accueils périscolaires, le Centre de loisirs, les familles de s'impliquer (ex : Carnaval, Forum des associations, Fêtes des écoles, mois des familles, Halloween, manifestations diverses avec l'ESF etc.)

*Des acteurs de proximité bienveillants et ouverts :*

- Un tissu associatif dynamique et une longue expérience de partenariat avec les associations présentes ou établissements publics situés à proximité, avec lesquels des projets sont régulièrement menés, des ressources peuvent être mobilisées. La structuration, par des conventions pluriannuelles, de nouvelles coopérations avec certaines associations ou établissements locaux (ex : le Rucher de Gelos ; Association Culture Glisse autour du skate-park ; projets d'éducation artistique et culturels, initiés dans le cadre de la saison culturelle de l'Atelier du Neez,) permettent d'élargir l'offre d'activités proposées dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

- Un accompagnement des animateurs/encadrants par l'association Handi ressources64 pour les former et les conseiller sur les protocoles d'accueil à mettre en place auprès des enfants porteurs de handicap ou avec des comportements difficiles, pour mettre en place les « bons » gestes et ainsi garantir une qualité d'accueil pour tous

- Un accompagnement des responsables des ALSH, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) réel, et en évolution. Toutes les sollicitations (demandes de précisions sur l'application de la règlementation applicable ; demandes de conseils sur des situations pratiques) sont prises en compte ; la réactivité des services est facilitée via de nouveaux outils numériques optimisés (plateforme RESANA, visio-conférences etc.). Les ressources proposées, matérielles ou immatérielles (notamment les formations) sont toujours ajustées aux besoins.

## 4) Les points de vigilance particuliers :

*Une évolution démographique défavorable aux effectifs des groupes scolaires publics :*

Le constat est identique dans les deux groupes scolaires publics : on constate une faible dynamique, voire une décroissance sur le long terme des effectifs dans les écoles publiques, même si on a vu une ouverture de classe à la maternelle Jean Moulin en 2021. Cette tendance est également constatée dans tous le département mais également au niveau national.

En contrepartie, les effectifs de fréquentation du restaurant scolaire et des accueils périscolaires (en particulier le soir) et centre de loisirs restent assez haut.

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

- *Une analyse fine des évolutions des effectifs, une surveillance / un travail de projection à mener si possible avec les services de l'Académie pouranticiper les effectifs dans les années à venir*
- *Une répartition équilibrée des effectifs entre les groupes scolaires en respectant au plus près la carte scolaire*
- *Une réflexion sur des actions qui pourraient renforcer « l'attractivité » des établissements publics de la Commune (ex : initiative « portes ouvertes » proposée par une association des parents d'élèves)*

*De nombreuses initiatives (conférences, réunions) autour de la parentalité, organisées à Jurançon mais peu « visibles » des parents*

Menées par des acteurs associatifs du territoire (ESF, médiathèque), elles restent parfois confidentielles alors qu'elles pourraient intéresser beaucoup de parents « demandeurs ».

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu*** *:*

- *Faire connaître aux nouveaux parents dès leur inscription (Pôle périscolaire), la possibilité de s'inscrire à la Newsletter de la Commune, qui relaie toutes les initiatives locales, dont celles en matière d'accompagnement à la parentalité*
- *S'appuyer sur les représentants des parents d'élèves pour favoriser la diffusion de ces initiatives directement de parents à parents, à la sortie des écoles et faire émerger les thématiques sur lesquelles des actions pourraient être menées*

*Les difficultés scolaires réelles chez certains élèves*

Constat de difficultés dans les apprentissages et/ou le vivre ensemble qui touche un nombre conséquent d'élèves qui nécessité la présence croissante d'accompagnants d'enfants en situation de handicap dans tous les niveaux et toutes les écoles.

L'impossibilité pour certains parents d'accompagner les enfants dans leurs devoirs et plus généralement, dans leur scolarité (famille avec contrainte horaire de travail importante ; maîtrise parfois insuffisante du français par les parents qui ont une langue maternelle différente ; etc.)

Le temps d'études n'est pas une « aide aux devoirs » individualisée mais un temps calme « surveillé ». Certains enfants pour lesquels une inscription en études surveillées serait un « plus » ne les fréquentent pas et inversement (objectif non-atteint en termes de public cible).
La gratuité de ce temps d'accueil « encourage » ce phénomène.

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

- *Poursuivre le dispositif CLAS (soutien scolaire, ouverture culturelle, atelier créatif, aide à la parentalité…) mis en place en 2022 pour encourager la réussite scolaire de tous les enfants, avec un volet d'accompagnement-soutien à la parentalité à développer*
- *Echanges réguliers sur l'assiduité des élèves inscrits aux études entre les animateurs positionnés sur les études et les enseignants référents ; points méthodologiques avec les enseignants volontaires si besoins avec les animateurs chargés de la surveillance des études*
- *Favoriser le lien avec le service périscolaire pour les inscriptions*
- *Appuyer institutionnellement la reconduite des dispositifs type « OEPRE » (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite Educative) à destination des parents allophones pour favoriser la compréhension du système éducatif, du fonctionnement de l'école, et accompagner les parents dans l'acquisition du français.*
- *Recruter des profils de personnes issues de l'enseignement, diplômées, compétentes dans la transmission des savoirs*
- *Etudes sur Louis Barthou : prioriser l'inscription à l'étude d'enfants avec des difficultés scolaires (repérage par les enseignants)*

*La gestion « au millimètre » du temps repas*

Les effectifs demeurent importants sur le temps du midi (deux services « complets » sur le groupe scolaire Louis Barthou) et le temps de repas est « chronométré » pour permettre de respecter les horaires de reprise de la classe.

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

- *Poursuivre le placement « prédéfini » des élèves dans les réfectoires (place identique d'un jour sur l'autre) pour gagner du temps à l'arrivée des enfants*
- *Maintenir les distances suffisantes entre les rangées de table pour laisser passer les charriots pour le service et gagner du temps dans le service à table*
- *Faire remonter auprès du fournisseur les plats qui sont particulièrement long à servir (ou àmanger)*
- *Répartir de manière équilibrée les 2 services (restaurant scolaire Louis Barthou)*
- *La participation des enfants du 2ème service au dressage des tables avant de prendre le repas, représente un petit gain de temps gagné pour le temps repas mais aussi une responsabilisation des enfants.*

*Les occasions de communication entre adultes de la communauté éducative et/ou avec les parents restent trop « rares » ou peu formalisées :*

La présence non-systématique d'un représentant des accueils périscolaires dans les conseils d'école (CE) pose question. Les Conseils d'école sont l'occasion pour les responsables des équipes d'animation de prendre connaissance plus précisément des projets menés par l'école, et vice-versa pour les projets menés par les accueils périscolaires ou plus simplement, d'échanger sur des problématiques communes.

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

- *Les thématiques « périscolaires » ne doivent évidemment pas occuper l'essentiel de l'ordre du jour abordé en CE mais restent légitimes : elles seront désormais abordées sur un temps « circonscrit », en début de séance par exemple, selon un ordre du jour préétabli, défini et validé par le Directeur/Directrice d'école.*

Les initiatives menées ponctuellement dans les classes (sorties, parcours / ateliers d'éducation artistique ou invitation d'intervenants extérieurs) parfois « invisibles » pour les

équipes d'animation ALSH ; thématiques d'activités ou projet au long court développés au Centre de loisirs/sur les accueils parfois inconnus des équipes enseignantes.

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

- *Pour toutes les écoles : la transmission plus systématique des programmes d'activités du centre de loisirs aux directeurs pourrait être envisagée afin que les équipes éducatives « s'imprègnent » des initiatives proposées*
- *Sur l'élémentaire Louis Barthou : participation ponctuelle du responsable des ALSH au conseil des maîtres à l'occasion de projets initiés/menés en commun ou d'activités qui peuvent avoir des « prolongements » sur le temps d'accueil (cycles de sport)*
- *Maternelle Louis Barthou : communication systématique de la directrice au responsable accueil des dates des visites des locaux ECOLE par les parents qui inscrivent pour la 1ère fois leurs enfants ; la visite des locaux des accueils périscolaires pourra se faire ainsi la même journée*
- *Institutionnaliser la présence du responsable des accueils ou de la coordinatrice des ALSH sur la réunion de rentrée dans les écoles maternelles*

Certaines informations individuelles concernant les élèves, détenues par les directeurs ne sont pas connues des équipes d'animation et vice versa

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu***

*-Systématiser le partage des PAI (projet d'accueil individualisé) avec le service périscolaire (qui se charge ensuite d'en informer les responsables (accueils, centre de loisirs).*
*-Outil à construire / espace de partage numérique sécurisé entre le service inscription périscolaire et les directeurs pour mettre en commun certains documents fournis 2 fois par les parents / réflexion sur dossier unique d'inscription.*

Les espaces pour mettre en valeur les créations, réalisations ou projets de construction divers, et les rendre accessibles aux parents ou visibles de tous dans les locaux des écoles ou ceux des ALSH, sont restreints

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

*Utiliser davantage les espaces extérieurs ou espaces publics pour y installer des expositions temporaires et ponctuelles (ex : espace herbeux devant le restaurant scolaire Jean Moulin ; Giratoires ou espaces verts paysagers propriété de la Commune pour les projets des ALSH-accueils et centre de loisirs)*

La relation service périscolaire/parents souvent réduite à des échanges de mails car les occasions de se rencontrer sont désormais moindres (paiement par prélèvement, inscriptions sur portail famille, etc.)

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

*Inciter les parents :*
*- À passer « en présentiel » dans le service périscolaire*
*- À contacter par téléphone sur les horaires d'ouverture du service périscolaire*
*- Proposer un livret d'accueil pour les parents qui parle de l'école, des accueils, du centre de loisirs, de l'ESF (économie sociale et familiale), du site internet de la ville, etc…*

*Des possibilités de s'appuyer sur des ressources « externes » pour améliorer l'accompagnement individuel de certains enfants, aux côtés des enseignants/des encadrants, qui s'amenuisent ou sont difficiles*

La mobilisation des professionnels du CMPP (Centre Médico-psycho-pédagogique) dans le repérage précoce ou accompagnement ponctuel des enfants présentant des troubles physiques/psychologiques, sensoriels / de l'apprentissage reste difficile.

La disponibilité des professionnels médico-sociaux est moindre localement et empêche une réactivité dans la prise en charge (médecin/infirmiers scolaires pour PAI pour certains établissements, orthophonistes libéraux, etc.)

- ***Les pistes pour répondre à cet enjeu :***

*- Echanger à l'échelle de toute la communauté éducative (enseignants, ATSEM, animateurs) sur les situations compliquées / problèmes de comportements ou autres rencontrées avec certains enfants et partager les protocoles qui « fonctionnent » ; invitation à l'équipe éducative ou à l'équipe de suivi scolaire des responsables des accueils périscolaires et/ou centre de loisirs (si concerné)*

*Des contraintes multiples liées aux locaux :*

**Le Centre de loisirs**

Malgré les nouveaux aménagements du centre de loisirs (création d'un deuxième dortoir, installation d'une cuisine pédagogique, agrandissement d'une salle d'activité, inclusion du service inscriptions périscolaires), la capacité maximum d'accueil fixée à 72 enfants de moins de 6 ans est limite au regard des demandes d'inscriptions sur certaines périodes.

**Les écoles**

L'optimisation des locaux n'est parfois pas suffisamment recherchée (ex : regroupement des activités périscolaires à Louis Barthou dans une partie de bâtiment)

L'accès pour les enfants, à des espaces végétalisés dans les écoles est réduit (certains arbres malades coupés pour des raisons de sécurité ; revêtement des cours type « bitume » sur pratiquement toutes les surfaces)

- **Les pistes pour répondre à ces enjeux** :
  - *Maternelle Louis Barthou : jardinières en bois dans la cour (partenariat Castel de Navarre) ;*
  - *Elémentaire Louis Barthou : réflexion à mener sur l'implantation de végétaux (résistants à l'ombre) sur le « carré herbeux » situé devant le dortoir*
    *Partage des espaces avec le périscolaire (salles, cour…), partage du matériel sportif…*
  - *Elémentaire Jean Moulin : pistes de réflexions autour de la végétalisation d'espaces dans la 2ème cour et dans l'espace herbeux (jardin) avec la création d'un potager, d'un espace*
  - *Maternelle Jean Moulin : projet inachevé de mise en culture de carrés potager à partir de semis pour créer un jardin « perpétuel » ; réflexion sur l'implantation d'un composteur/lombricompost pour valoriser les déchets de la collation (uniquement des fruits)*

*Toutes ces initiatives devront s'inscrire dans une concertation étroite avec le service « Espaces verts » de la Commune, partie-prenante pour partie ou totalité de l'entretien de ces lieux de « culture ». Une coordination globale et « à la carte », en fonction de chaque projet d'établissement et prenant en compte les contraintes particulières à chaque école, devra être mise en œuvre.*

- *Poursuivre la veille active sur les subventions mobilisables par la collectivité pour financer les aménagements / les actions en lien avec la re-végétalisation des établissements scolaires*

# PARTIE 2

LE PEDT 2024-2027

## 1) Les objectifs du PEDT 2024-2027 :

Les objectifs généraux qui rassemblent et engagent tous les intervenants participant à l'éducation des enfants sur le territoire de Jurançon sont les suivants :

- Agir pour le bien-être des enfants
- Favoriser le vivre ensemble
- Encourager l'égalité des chances entre tous les enfants
- Encourager chez les enfants la découverte de nouvelles activités via des approches ludiques ; favoriser la découverte de soi et des autres
- Assurer une complémentarité éducative sur le territoire communal

Au final, les actions menées dans le cadre du PEDT auront pour but d'éveiller la curiosité des enfants : l'enjeu majeur est de ne pas tomber dans de l'activisme ou de la consommation d'activités. Il faut entre autres, accepter que sur le temps périscolaire comme en Centre de loisirs, il y ait des moments de « respiration » pendant lesquels l'enfant n'est pas directement sollicité (bien que toujours sous la surveillance d'un encadrant).

## 2) L’organisation du temps scolaire (OTS) :

Inchangée depuis 2018, l’organisation du temps scolaire a à nouveau recueilli en 2024, les avis favorables de toutes lespersonnes consultées (équipes éducatives des deux groupes scolaires, équipes ALSH, représentants des parents d’élèves).

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|---|---|---|---|---|
| 7h30<br>8H30 | | | | | |
| 8H30<br>12h00 | | | | | |
| | | | | | |
| 14H00<br>16h30 | | | | | |
| 16h30<br>18H30 | | | | | |

| LEGENDE | |
|---|---|
| | Horaire enseignement |
| | Accueils périscolaires matin-midi-soir |
| | Centre de loisirs |

## 3) L'articulation entre le temps scolaire et périscolaire :

En lien avec les apprentissages fondamentaux, les enseignants des groupes scolaires de Jurançon organisent avec l'aide parfois d'intervenants extérieurs, des projets divers où « Événements » en lien direct avec les projets d'écoles fixés, pour 4 ans.

Toutes ces activités, dans leur diversité renvoient à des objectifs comme : la recherche d'une plus grande ouverture aux autres, l'exploration de toutes les modalités d'expression, la découverte et la réappropriation de l'environnement immédiat (culturel, naturel, social) par l'écoute, l'observation, la pratique.

Un premier constat fait état que les directeurs d'école ou enseignants ont peu de temps pour se concerter et échanger avec les accueils périscolaires sur les différents projets mis en place.

Il conviendrait de trouver des moyens pour que tous les projets conduits par chaque « structure », soient mieux connus de toute la communauté éducative.
L'objectif consiste à ce que tous les participants disposent d'un même niveau d'information sur les projets à venir développés par chacun, pour rechercher les points de convergence, faciliter la complémentarité des approches, et faire coïncider, le cas échéant, les « calendriers d'action » des uns et des autres.

Exemple de projets (en cours et/ou à venir) par école :
La liste des initiatives détaillée ici école par école n'est pas exhaustive et n'illustre que partiellement les réalisations menées par les équipes pédagogiques dans les établissements ou dans chaque classe.

*Maternelle Louis Barthou :*
*Ecole verte : poursuite des cultures dans les jardinières, végétalisation du mur d'enceinte*
*Education aux éco gestes (compostage des feuilles mortes, récupération de l'eau de pluie)*
*Education à la biodiversité : connaissance du chien avec le PECCRAM, ruches, confection d'arbres à insectes*
*Embellissement de la cour : fresque murale avec la nature*

*Elémentaire Louis Barthou :*
*Jazz in school.*
*Ecole verte : réaménagement de la cour de récréation*
*APQ : temps de 30 mn de pratiques sportives à mettre en place dans la journée ou en lien avec le périscolaire.*
*Projets culturels dans le cadre du dispositif « trajectoires »*
*Programme PHARE : plan de prévention du harcèlement à l'école*

*Maternelle Jean Moulin :*
*Poursuite du projet jardin une fois par semaine*
*Mois sans écran : moins d'écran, mieux d'écran*
*Ateliers philo avec l'OCCE*
*Co parachute : jeux de coopération avec le parachute*
*Classes chantantes*
*Projet jardin insolite*

*Elémentaire Jean Moulin :*
*Activités physiques quotidiennes (APQ) 30 minutes par jour*

*Programme PHARE : plan de prévention du harcèlement à l'école*
*Rencontres chorales*
*Formation aux premiers secours avec les pompiers et la protection civile pour les enfants et pour les parents*
*Continuation du projet E3D*
*Projet Skate*
*Projet de fresque avec un artiste*
*Projets trajectoires*

## 4) Le périmètre et le public cible du PEDT :

Seules les écoles publiques de la ville, à savoir le Groupe scolaire Louis Barthou et le Groupe Scolaire Jean Moulin sont inclus dans le périmètre du PEDT.

*Les accueils périscolaires :*
Ils accueillent les enfants des groupes scolaires publics sur 3 temps distincts les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :
Accueil du matin : 7h30 - 8h20
Accueil du midi (avec repas) : 12h00 - 13h50
Accueil du midi (sans repas) : 12h-12h30 puis 13h30-13h50
Accueil du soir : 16h30 - 18h30

Encadrés par des animateurs, les enfants sont amenés à participer, sur le principe du volontariat, à différentes activités notamment :

- Des jeux permettant le développement de la psychomotricité
- Des jeux de société
- Des activités manuelles
- Des projets s'inscrivant des thématiques spécifiques

Chaque accueil périscolaire dispose d'un projet pédagogique (Cf. Annexe).

Les effectifs des encadrants sont réajustés chaque jour en fonction de la fréquentation prévisionnelle des accueils.
Pour déposer ou venir récupérer les enfants, les parents viennent à l'heure qu'ils souhaitent dans la limite des horaires d'ouverture du service sans entrer dans l'enceinte de l'école.

Des études surveillées sont également proposées pour les élèves du CE1 au CM2, les lundis,mardis et jeudis. Seuls les enfants inscrits préalablement peuvent en bénéficier.

*Le Centre de Loisirs :*
Cet établissement accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, jurançonnais ou non, à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Les enfants de moins de 3 ans déjà scolarisés peuvent être accueillis, ainsi que les enfants de + de 11 ans, jusqu'en 6ème.

Le Centre de loisirs est ouvert :
En période scolaire : tous les mercredis de 7h30 à 18h30
Pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël et de certains jours de fermeture exceptionnels) : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Pour le centre de loisirs, les locaux utilisés pour accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires se situent sur deux sites distincts, en fonction des groupes d'âge :
Les enfants de petite section au CP sont accueillis dans les locaux du centre de loisirs, 13, rue Jean Moulin.
Les enfants du CE1 au CM2 et + sont accueillis dans les locaux des accueils périscolaires Jean Moulin

La capacité d'accueil du centre de loisirs est de 72 enfants de moins de 6 ans maximum (sur autorisation de la PMI) ; pour les + de 6 ans, la capacité d'accueil est fonction des locaux utilisés, la déclaration autorise jusqu'à 70 enfants.

Diverses activités, sorties, projets, adaptés à l'âge de l'enfant et à son rythme, sont proposés.
L'offre de loisirs développée dans cette structure s'articule autour des objectifs pédagogiques suivants, déclinés à partir des grands principes généraux du PEDT :

- Veiller à la sécurité physique et morale de l'enfant
- Faire ensemble, en coopération
- Apprendre la vie en collectivité
- Développer la citoyenneté
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs
- Permettre à l'enfant de s'épanouir sereinement
- Favoriser les moments de rencontre, d'échange, de partage
- Etablir des passerelles avec les autres établissements présents sur la Commune (écoles ; EPHAD ; Léo Lagrange ; médiathèque ; CCAS ; La Pépinière, etc.) et avec les manifestations / événements organisés par la commune (Carnaval, etc.)

Le projet pédagogique 2023-2024 du Centre de Loisirs est joint en annexe.

A noter que les mercredis matin, en parallèle des activités diverses proposées par l'ALSH, le dispositif « Ti Sportifs » est mis en place (inscriptions spécifiques), pour les enfants du CE1 au CM2 : il s'agit d'initiations à de nombreuses disciplines sportives. L'objectif est d'encourager les enfants à pratiquer une activité sportive régulière, de se familiariser avec de nouvelles « règles du jeu », mais aussi de s'éveiller aux valeurs d'effort, de respect et de coopération avec les autres.

*Les taux d'encadrement*

Les accueils périscolaires

Conformément au décret n°2013-707 du 2 août 2013, la Commune de Jurançon, engagée dans un PEDT, bénéficie d'un assouplissement des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires pour les **accueils du matin**, non déclarés au SDJES.
Ce taux « assoupli » correspond concrètement à :
1 animateur pour 14 mineurs de – de 6 ans
1 animateur pour 18 mineurs de + de 6 ans

Pour les temps **d'accueil du midi et du soir**, l'encadrement est fixé à :
1 animateur pour 10 mineurs de – de 6 ans
1 animateur pour 14 mineurs de + de 6 ans

Le centre de loisirs

Le mercredi (considéré comme du temps « périscolaire » - dénomination CAF)
Les taux d'encadrement au centre de loisirs sont identiques à ceux appliqués dans les accueils périscolaires du midi et du soir, à savoir :
1 animateur pour 10 mineurs de – de 6 ans
1 animateur pour 14 mineurs de + de 6 ans

Les vacances
1 animateur pour 8 mineurs de – de 6 ans
1 animateur pour 12 mineurs de + de 6 ans

## 5) Les partenaires et les ressources mobilisés pour la mise en œuvre du PEDT

La Commune de Jurançon a en effet choisi de mobiliser différents intervenants, qui prendront en charge, selon leur capacité et leurs compétences, les missions confiées.
Les partenaires et ressources mobilisés sont donc les suivants :

- Les services de la ville : animateurs périscolaires des Accueils et du Centre de Loisirs
- Les équipes pédagogiques des groupes scolaires (Directeurs, enseignants)
- Des intervenants extérieurs professionnels
- Les associations sportives et culturelles présentes à Jurançon, ou exerçant leurs activités sur l'agglomération
- Des bénévoles (parents, étudiants, retraités, etc…)

<u>Les animateurs du service périscolaire :</u>

Les actions prévues dans le cadre du PEDT seront réalisées en grande partie par le personnel d'animation employé par la Commune.
Du fait de l'habilitation par le SDJES du Centre de Loisirs et des Accueils Périscolaires, la composition des équipes d'animation répond à des conditions très précises, telles que:
- au moins 50% sont titulaires d'un diplôme ou certificat d'aptitude (par exemple, le BAFA ou le BAFD, BPJEPS, CAP PE) ou d'une qualification certifiée par leur statut d'agent public relevant de l'animation
- 30% maximum des animateurs sont des stagiaires
- 20% maximum des personnels peuvent être non qualifiés (une seule personne si le nombre d'animateurs dans la structure est de 3 ou 4).

Au sein de chaque accueil périscolaire, un responsable est présent sur site. Il a pour mission de coordonner l'équipe d'animation, de jouer un rôle de relais auprès des parents.

<u>Les intervenants « extérieurs » :</u>

La Commune encadre strictement et systématiquement les modalités d'intervention de toutes les personnes sollicitées pour proposer des activités éducatives, sportives, culturelles, à destination des enfants.

Pour les intervenants professionnels « extérieurs » à la Commune (associations ou société de service), une convention est signée (ou un contrat, le cas échéant), avec la Commune.

Pour les intervenants bénévoles (cas du CLAS), une charte de bénévolat est systématiquement prévue, fixant les conditions d'intervention et les ressources matérielles et appuis organisationnels/méthodologiques à disposition pour guider le bénévole dans les missions effectuées.

# ANNEXES

**Annexe 1 :** Projet pédagogique Centre de loisirs municipal 2024-2027

**Annexe 2 :** Projet pédagogique Accueils Périscolaires Jean Moulin 2024-2027

**Annexe 3 :** Projet pédagogique Accueils Périscolaires Louis Barthou 2024-2027

**Annexe 4** : Délibération fixant l'OTS sur 4 jours dans les groupes scolaires publics de la ville